



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N° 1

RÉUNION DU 11/07/2025

**Présents** : MM. ALONSO - BAUVALET - BENECH - DAROLLES - FAGGION - FERNANDEZ - HUBERT – LACANAL - NARDIN - SANARENS - TROGANT

**Excusés** : MME GILLOUX - MM. FEUILLADE – LACOMME - LOPEZ – PEREIRA – THOMAS

**Invités** : MM. LEDOUX (CTDA) – AGARD – COUTINHO - FORTUNY – MASALA - NICOULEAU – POBECZ – RAHBANI – SERRALTA

**Invités excusés** : MM. AIT LAKBIR – BEBOT - COUPAT – REALLAND – SAINT MARTIN - ULESIE

## 1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 10 JUIN 2025

Le PV est approuvé à l'unanimité.

## 2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Compte-rendu de l'assemblée générale des arbitres du 13 juin à BERAT**

Environ 130 arbitres présents, dans une bonne ambiance

- **Envoi par le district d'un questionnaire aux arbitres** (idées, remarques, satisfaction...)

- **Courriers** :

- **d'arbitres** :

- Sébastien GERVAIS pour intégration en D1. Réponse faite téléphoniquement par le pdt.
- Mathieu DEMESY suite à son classement. Réponse faite téléphoniquement par le pdt.
- Demandes d'intégration en CDA : LACOSTE Fabien – Thierry JEAN JOSEPH. Réponse faite téléphoniquement par le pdt.
- Arrêts : Kamel HADDADJI
- Arrivées : Charles Henry BELLE (Tarn et Garonne) – Weveson CELESTIN (Martinique) - Marc GEOFFROY (Tarn) – Arthur COULON (Puy de Dôme) - Ryad KHEBAL (Loire) – Hossam LAKHAL (Tarn)
- Départ autre district : Nazim HADJ NARAB (Hérault)

- **Formations initiales en arbitrage 25/26**

FIA 1 : Du mercredi 27 au 29 août au stade de Cugnaux (22 rue du Stade)

FIA 2 : Les dimanches 14 septembre, 21 septembre et 28 septembre au CRT Castelmaurou

FIA 3 : Les dimanches 12 octobre, 19 octobre et 26 octobre au stade de Salies du Salat (rue du stade)

FIA 4 : samedi 8 novembre, dimanche 9 novembre et mardi 11 novembre au CRT Castelmaurou

FIA 5 : du 2 au 4 janvier 2026 : lieu à déterminer

FIA 6 : samedi 7 février, dimanche 8 février et dimanche 15 février au CRT Castelmaurou

## 3. POINT RENOUVELLEMENT DISTRICT

393 réponses à la fiche administrative sur 421 (93,35%)

337 arbitres renouvellent à ce jour

35 arrêts / démission / départ autres districts

28 en attente de réponse (la date limite était fixée au 30 juin)

Rappel : 21 sont en départ/candidature Ligue

Un mail a été envoyé aux arbitres n'ayant pas répondu, il ne sera plus fait de relance.

## 4. MODIFICATIONS RÉGLEMENT INTÉRIEUR CDA

Ajout du texte dans l'article 41 : Tout arbitre de niveau départemental désirant arbitrer sur le district Haute Garonne doit être licencié dans un club de Haute Garonne ou être indépendant District Haute Garonne. (sauf cas d'échange avec autres districts)

Absences à match (article 39) :

Afin de lutter contre un trop grand absentéisme des jeunes, il est décidé d'appliquer le principe de sanctions financières suivantes :

20€ pour la 1<sup>ère</sup> absence non justifiée en jeunes – 30€ en seniors

Amende doublée pour la seconde (40 et 60 €) , triplée pour la 3<sup>ème</sup> (60 et 90€).

Candidature Ligue :

Afin de pouvoir préparer les candidats à la Ligue et suite à des critères de sélection renforcés par la CRA, la formation continue au long de la saison est désormais nécessaire avec travail obligatoire.

Texte proposé :

## 11 - CANDIDATURE AU TITRE D'ARBITRE DE LIGUE

### Article 35 - Conditions administratives

Selon les conditions définies dans le Règlement Intérieur de la CRA de la Ligue de Football d'Occitanie :

- Pour la catégorie Senior, toute candidature devra être formulée par l'arbitre à la CDA **avant le 1<sup>er</sup> novembre** de la saison en cours par courrier ou email.
- Pour la catégorie jeune, la CDA proposera aux arbitres sélectionnés **avant le 1<sup>er</sup> novembre de rentrer dans le groupe de travail pré-ligue.**

**Ces 2 groupes devront suivre les formations proposées par la CDA au cours de la saison et rendre les travaux demandés en vue de leur sélection définitive au titre de candidat arbitre de Ligue.**

### Article 36 – Dépôt de candidature

#### SENIOR :

La CDA donnera un avis favorable aux candidatures qui réuniront les critères suivants :

- l'arbitre candidat doit être classé en catégorie 1
- la note obtenue au test annuel des connaissances des lois du jeu, lors du stage annuel, doit être supérieure ou égale à 12 / 20
- avoir au moins 2 notes pratiques sur 3 supérieures ou égales à 15 / 20, et la 3<sup>ème</sup> supérieure ou égale à 14 / 20
- remplir les conditions de l'épreuve physique des arbitres de 1<sup>ère</sup> catégorie (soit 18 / 20)
- avoir au moins 16 / 20 en note CDA
- **avoir suivi la formation programmée en cours de saison**

La CDA étudiera les dossiers des autres arbitres candidats ne répondant pas à ces critères.

#### JEUNES :

En début de saison, tous les jeunes arbitres titulaires ayant renouvelé peuvent postuler comme candidat Jeune Arbitre de Ligue en fin de saison.

La CDA sélectionnera les candidats en fonction **des retours de travaux du groupe pré-ligue et des accompagnements** réalisées en cours de saison et respectant les critères définis ci-dessous :

- Être âgé au 1er juillet de la fin de saison : de moins de 20 ans et de plus de 15 ans
- Participer obligatoirement au stage de début de saison
- Participer obligatoirement aux séances de formation en cours de saison
- Obtenir au minimum 12/20 à la note au test annuel des connaissances des lois du jeu
- Obtenir au minimum 12/20 à la note CDA de la saison en cours

Les jeunes arbitres pris comme élève dans les sections sportives à filière arbitrage seront présentés comme candidat Jeune Arbitre de Ligue au moins à la fin de leur 1<sup>ère</sup> année.

## 5. TOUR DES SECTIONS – QUESTIONS DIVERSES

### Date des stages :

31 août : secteur Saint Gaudens

6 septembre : seniors – CREPS Toulouse

7 septembre : jeunes – CREPS Toulouse

Envoi des tests aux observateurs

Joel Agard

Envoi F200perso aux observateurs

## 6. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Georges TROGANT est repropoé au Comité Directeur comme Président de CDA à l'unanimité.

Le Président de la Commission,  
**Georges TROGANT**